

**Département des Hauts-de-Seine**  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

**NOMBRE DE MEMBRES**  
 Composant le Conseil : 35  
 En exercice : 35  
 Présents : 31  
 Représentés : 3  
 Pour : 22  
 Contre : 0  
 Abstention : 12

**OBJET : Désignation d'un représentant suppléant au Syndicat mixte ouvert « Le Forum métropolitain du Grand Paris »**

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; JC. PORCHERON, R. LHOSTE, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAOARISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. ANTONUCCI, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, JM. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

ME. MORIN	à	AM. MERCADIER
J. N'GALLE-EBOA	à	A. BULLET
F. ZINGER	à	C. MARAZANO

**Absente** : D. BEKIARI

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-33 et R2221-5,

Vu l'arrêté de la Préfecture de Paris du 30 avril 2009 autorisant la création du syndicat mixte ouvert « Paris Métropole »,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 février 2009 portant adhésion de la commune de Fontenay-aux-Roses au syndicat mixte ouvert « Paris Métropole »,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 avril 2014 portant élection ~~des représentants de la ville~~  
aux différents syndicats intercommunaux,

Vu l'arrêté de la Préfecture de Paris du 13 février 2017 portant modification de l'arrêté du 30 avril 2009  
autorisant la création du syndicat mixte ouvert « Paris Métropole »,

Vu les statuts du syndicat mixte,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement du représentant suppléant de la ville de  
Fontenay-aux-Roses,

Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : De désigner, après appel à candidature et vote à main levée, le conseiller municipal suivant  
pour représenter la ville :


- Monsieur Jean-Luc DELERIN

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine,
- M. Le Président du syndicat mixte ouvert « Le Forum métropolitain du Grand Paris »

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé les membres présents.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Le Maire**  
**Conseiller Départemental**

  
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En préfecture le 10/10/2019  
Publication/Affichage du 10/10/19 au 10/12/19

Pour le Maire par délégation  
P/Le Directeur Général des Services  
L'agent autorisé

